

GEA France

Mieux se former à la conformité réglementaire

Afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de leurs clients, les équipes de GEA France ont suivi une formation sur la conformité réglementaire appliquée aux produits de l'entreprise.



© GEA France

NOTRE CLIENT

Raison sociale
GEA France

Chiffre d'affaire
4,6 milliards d'euros (GEA Group)

Effectif
17 000 personnes (GEA Group)

Activité
GEA France est la filiale hexagonale de GEA Group, un des premiers fournisseurs de l'industrie agroalimentaire et d'un vaste éventail d'autres industries de process. Groupe technologique international, il se concentre sur les technologies et les composants utilisés dans les procédés de production sophistiqués pour divers marchés de consommateurs.

Pour les professionnels de l'agroalimentaire, les obligations sur les Matériaux et objets destinés à entrer au contact des denrées alimentaires (MCDA) constituent un véritable casse-tête. En Europe, ils sont en effet soumis au règlement cadre (CE) n° 1935/2004, mais des mesures spécifiques à certains groupes de matériaux ont été et sont régulièrement développées au niveau européen. Et parallèlement, des mesures nationales couvrant des groupes de matériaux pour lesquels il n'existe pas de législation au niveau européen (domaine non harmonisé) peuvent être maintenues ou mises en place. Fournisseur d'une grande diversité de

matériels, GEA France doit pour autant être en mesure de renseigner sérieusement les entreprises qui souhaitent s'assurer que les équipements qu'elles utilisent satisfont bien la réglementation en vigueur en matière d'alimentarité. « Nos clients ont besoin de pouvoir justifier à tout moment de la conformité réglementaire de leurs équipements (machines de découpe ou de conditionnement, fours de cuisson, friteuses) et de leurs pièces détachées, comme des joints en élastomère entrant en contact avec les aliments, indique Franck Delbart, responsable Qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE) de GEA France. Pour pouvoir répondre de manière professionnelle à leurs demandes et ce, quelle que soit la date de conception de l'équipement avant ou après la réglementation (CE) n° 1935/2004, nous avons demandé au Cetim de réaliser une formation spécifique sur ce sujet appliquée à nos équipements et aux besoins particuliers de nos clients. »

Une disponibilité sans faille

Une formation d'une journée a ainsi été mise au point en partenariat avec GEA France afin de satisfaire un public très large de concepteurs,

responsables qualité et commerciaux. « Cette formation, réalisée par des experts du Cetim qui connaissent le terrain, nous a permis de monter en compétence sur l'aide que nous pouvons apporter à nos clients en matière de conformité de leur processus et de leurs équipements, continue Franck Delbart. Elle nous a permis aussi de créer un lien direct avec les experts du Cetim qui sont toujours à nos côtés et disponibles pour répondre à nos questions. »

L'atout Cetim

Présents dans les groupes de consultation de la



DGCCRF et de normalisation, les experts du Cetim ont une connaissance approfondie

des réglementations en vigueur et des moyens de les appliquer. Les formations intra-entreprises proposées sont toujours adaptées aux besoins spécifiques des clients.

Contact Service Question
Réponse

Tél. : 03 44 67 36 82
sqr@cetim.fr / cetim.fr